

République Française  
Région Grand Est  
Département de la Moselle

VILLE DE  
  
MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## Préambule

### I-Éléments de compréhension

#### I-1) La situation globale

I-1-a) Le contexte national et européen

I-1-b) Loi de Finances 2018 – les principales mesures financières et fiscales concernant les collectivités locales

I-1-c) Le contexte financier local

#### I-2) La situation communale

I-2-a) Section de fonctionnement : rappel d'éléments significatifs et projection 2018

I-2-b) Section d'investissement : rappel d'éléments significatifs

### II-Principes et Orientations de la Municipalité en vue de l'établissement du Budget 2018

II-1) Un contexte national en forte évolution et qui n'est pas sans conséquences pour Mondelange

II-2) Un budget 2018 sain et ambitieux

## Préambule

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*La loi NOTRE du 7 août 2015 précise que le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par le décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du C.G.C.T.)*

*Ce rapport est désormais transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'E.P.C.I. dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Commune après que le Conseil Municipal en ait pris acte.*

*Le DOB aborde les points suivants qui liés, impactent le projet communal :*

- *la situation financière nationale ;*
- *impact de la Loi de finances 2018 ;*
- *la situation financière de la commune : analyse de comptes, niveau d'endettement, taux d'imposition communaux, principales dépenses ou investissements projetés ;*
- *les grandes orientations de la politique municipale pour la nouvelle année budgétaire ;*
- *les projets et orientations sur le mandat ou une partie du mandat (pluri annualité des projets).*

*A partir de ce socle, les orientations et les actions induites pourront pour partie, être traduites au Budget Primitif 2018.*

*Aussi, le présent document expose brièvement des éléments de compréhension et de bilan pour indiquer en conclusion, les principales actions municipales à conduire en 2018 et ce en intégrant les contraintes financières auxquelles doit faire face la commune, tout en considérant l'ambition de la municipalité.*

*La présente note est alimentée en annexe, par les documents suivants :*

- *La situation de la dette avec répartition par nature au 31/12/2017 ;*
- *Un état des bases notifié et le taux des 3 taxes ;*
- *Un état DGF.*

## I-Éléments de compréhension

### I-1) La situation globale

#### I-1-a) Le contexte national et européen

Le vote du budget 2018 s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française. En effet, une croissance du PIB de 1,7 % est attendue en 2017 et 2018, contre +0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016.

Pour autant, la croissance française demeure en deçà de la moyenne européenne qui devrait se situer à 1,9 % en 2017 et 2018 dans l'Union Européenne.

Quelques chiffres pour 2018 :

- Dette publique (% PIB) : 96,70 %
- Inflation : 1,2 %
- Déficit public (% PIB) : < 3%

#### I-1-b) Loi de Finances 2018 - Les principales mesures financières et fiscales concernant les collectivités locales

Les projets de loi de finances 2018 et de programmation des finances publiques s'articulent autour de 3 grands axes, dont 2 premières dispositions indiquées ci-dessous intéressent tout particulièrement la Ville de Mondelange :

- Le maintien global des dotations

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'Etat aux collectivités se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'Etat, se stabilise au niveau national à 27 milliards d'euros. Les dotations de soutien à l'investissement local sont pérennisées à hauteur de 665 millions d'euros. Le montant de la réserve parlementaire, supprimée à compter de 2018, est réinjecté dans ces dernières.

L'ensemble de ces crédits doit accompagner la transformation des territoires (poursuite des actions en faveur de la ruralité, appui aux métropoles, soutien aux transitions énergétiques et numériques, etc).

Toutefois, il est nécessaire de prévoir la DGF en diminution au Budget Primitif 2018, en effet les communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil sont prélevées d'un écrêtement dont le plafond ne peut dépasser 1% des recettes réelles de fonctionnement 2016. La Ville de Mondelange est concernée par cet écrêtement.

- La réforme de la taxe d'habitation

Le projet de loi de finances prévoit un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages, qui permettra à 80 % d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. Selon le Gouvernement l'impact sur les budgets locaux sera neutre. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7%, et certains voient dans cette réforme un moyen de contrainte supplémentaire.

La mesure sera valable jusqu'à 30.000 euros de revenus annuels (soit 27.000 € de revenu fiscal de référence en prenant en compte l'abattement fiscal de 10 %) pour un célibataire et jusqu'à 47 778 € de revenus annuels pour un couple sans enfant (43.000 euros de revenus fiscal de référence), puis 6.000 € par demi-part supplémentaire. Il devrait en coûter 3 milliards d'€ à l'Etat en 2018.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

- La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement

Le maintien des dotations de l'Etat s'accompagne d'un engagement des 349 plus grandes collectivités à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (moins 13 milliards d'euros attendus d'ici 2022). Les dépenses des collectivités ne devront pas dépasser une augmentation de 1,2% par an (y compris inflation) jusqu'en 2022.

#### I-1-c) Le contexte financier local

Il est important de rappeler que les équilibres financiers de la Ville ont été fortement impactés depuis 2012 par les pertes de recettes successives liées à la baisse des dotations de l'Etat sur la période 2012-2017, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des différents transferts de charges, mais également les mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat tels que les prélèvements liés à l'application des lois SRU et ALUR.

Depuis 2012, la commune a ainsi enregistré une perte de recettes cumulée de 1.400.000 € de DGF. A cette perte de ressources s'ajoute une augmentation des charges de 660.000 € au titre du FPIC.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LOI SRU					8.381 €	66.092 €	68.000 €
FNGIR	37.199 €	35.481 €	35.481 €	35.481 €	35.481 €	35.481 €	36.000 €
FPIC	21.059 €	57.079 €	60.750 €	126.986 €	180.546 €	210.533 €	235.000 €
Total chapitre 014 – Atténuations de produits	58.258 €	92.560 €	100.165 €	162.467 €	224.408 €	312.106 €	339.000€
Variation en %		+58.88 %	+8.22 %	+65.20 %	+38,13 %	+ 39,08 %	+ 8,62 %

L'augmentation du chapitre 014 entre 2012 et 2017 est de 435,73 %.

#### **Rappels :**

Article 55 de la loi SRU : Les communes qui ne respectent pas l'obligation de compter plus de 20 % de logements sociaux se voient prélever d'une pénalité sur leurs ressources fiscales. Le taux de logements sociaux à Mondelange est de 12,07%.

FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : L'article 78 de la Loi de Finances 2010 a instauré une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 2010. Ainsi, les territoires qui disposent de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la situation *ex ante* sont écartés à due concurrence au profit de ceux dont les produits fiscaux seront inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : Il consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et de leurs communes membres lorsque le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant

moyen constaté au niveau national, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour 2017, la répartition de droit commun notifiée par l'Etat s'élevait pour l'ensemble de la Communauté de Communes Rives de Moselle et de ses communes membres à 4.252.008 €, dont 296.649€ pour Mondelange. Par délibération, la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé d'adopter la répartition dérogatoire libre en prenant en charge une partie du FPIC des communes membres. C'est la raison pour laquelle le FPIC 2017 s'élève à 210.533 €.

De plus, et à l'instar de toutes les communes de France, la Ville de Mondelange doit faire face à l'incertitude sur les compensations attendues pour la suppression prévue de la taxe d'habitation à l'horizon 2020. En 2017, la recette pour la taxe d'habitation s'élevait à 724.857 €, soit 13,37 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le Débat préparant au vote du Budget doit également considérer la situation financière de la commune. L'établissement du bilan prévisionnel 2017, la présentation de grands indicateurs sur une période pluriannuelle doivent aider à la compréhension de la situation et ainsi éclairer la Municipalité pour établir le budget 2018 et donc réaliser au mieux, les actions répondant aux besoins des Mondelangeois.

## **I-2) La situation communale**

*La section de fonctionnement prend en charge les dépenses et recettes liées à la gestion courante et récurrente de la commune : fonctionnement des services, frais de gestion courante (énergie, participations aux intercommunalités, subventions aux associations...etc...), frais financiers (intérêts des emprunts, amortissements et provisions...), produits locaux, recettes fiscales, dotations et participations de l'Etat et des collectivités.*

*La section d'investissement présente le programme d'investissement. Elle n'a pas le caractère récurrent de la section de fonctionnement. Elle correspond à l'enrichissement du patrimoine communal avec des dépenses liées aux acquisitions, travaux et équipements, remboursement des capitaux empruntés et recettes (subventions, Dotation Etat –DETR, emprunts...).*

*C'est l'autofinancement (différence entre l'ensemble des recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), la capacité à emprunter, certaines dotations et participations qui contribuent au financement de l'investissement.*

### **I-2-a) Section de fonctionnement : rappels d'éléments significatifs et projection 2018**

#### **Dépenses**

Les Dépenses réelles de Fonctionnement 2017 devraient s'élever à 5.127.370 €, en hausse de 1,27% par rapport à 2016. Elles ont été réalisées à hauteur de 92,62 %.

Malgré cette légère hausse, les efforts menés par la Ville de Mondelange pour contenir les dépenses ont produit leurs effets sur :

- |  |                |
|--|----------------|
| - les charges à caractère général (chapitre 011) | : - 28.313 €,  |
| - les charges de personnel (chapitre 012)        | : - 259.980 €, |
| - les charges financières (chapitre 66)          | : - 10.429 €.  |

Cette baisse représente globalement 298.722€ par rapport à 2016.

En revanche, sont en hausse :

- |  |                |
|--|----------------|
| - les atténuations de produits (chapitre 014)          | : +87.698 €,   |
| - les autres charges de gestion courante (chapitre 65) | : + 259.980 €, |
| - les charges exceptionnelles                          | : + 236.221 €  |

Ce qui explique la hausse de 1,27 %.

Notons pour 2017:

- l'intervention de la municipalité auprès du CCAS de 45.000 € ;
- la contribution aux organismes de regroupement (SIAVO et Syndicat du collège) de 90.165 € ;
- l'indemnité d'éviction sur le terrain INEO de 250.000 € ;

Pour 2018, les charges réelles de fonctionnement devraient se situer autour de 4.857.000 €, soit une baisse prévisionnelle de 5,28 % par rapport à 2016. Elles reprendront pour l'essentiel la même structure que celles réalisées en 2017, à l'exception des points suivants :

- La hausse de 27.000 € du FPIC. La loi de finances 2018 ne prévoit pas de hausse du FPIC, néanmoins les méthodes de calcul de répartition ne sont pas favorables à la Ville de Mondelange en raison de ses faibles taux d'imposition. Les chiffres exacts n'étant connus qu'au mois de mai, il a été jugé prudent de prévoir une hausse sur ce poste.

- la baisse des charges exceptionnelles d'environ 220.000 €. Par nature ces dépenses ne se renouvellent qu'occasionnellement d'une année sur l'autre. Cette baisse se calcule entre les charges exceptionnelles en 2017, dont l'indemnité d'éviction INEO de 250.000 €, et celles devant intervenir en 2018.
- La disparition de la subvention d'équilibre au budget de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage qui s'élevait en 2017 à 34.500 €.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement en 2018 devraient être en diminution de 271.000€ par rapport à 2017, soit une baisse de 5,28 %.

### Recettes

Les recettes réelles en Fonctionnement 2017 devraient s'élever à 5 435 613€, en baisse de 1,78 % par rapport à 2016.

Cette baisse est principalement liée à la baisse de la DGF. Depuis 2012, cette baisse représente une perte de ressources d'1,4 millions d'euros.

### La Fiscalité communale

	2015	2016	2017	2015	2016	Prévisions 2017
Taxe Habitation	Taux 9.13%	Taux 9.13%	Taux 9.13%	Produit fiscal : 747 845 €	Produit fiscal : 717 457 €	Produit fiscal : 756 877 €
Taxe Foncier Bâti	Taux 10.53%	Taux 10.53%	Taux 10.53%	Produit fiscal : 787 019 €	Produit fiscal 790 909 €	Produit fiscal : 786 065 €
Taxe Foncier non Bâti	Taux 39.91%	Taux 39.91%	Taux 39.91%	Produit fiscal : 3940 €	Produit fiscal : 4 012 €	Produit fiscal : 3 991 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation				110 563,64 €	140 935,29 €	185 850 €
Taxe Locale Publicité Extérieure				11 047 €	10 472 €	10 927 €

### DOTATIONS INERCOMMUNALITE-ETAT

	2015	2016	2017	2018
RIVES DE MOSELLE				
Attribution compensation	1 680 210 €	1 680 210 €	1 680 210 €	1 680 210 €
Dotation de Solidarité communautaire	887 760 €	879 696 €	874 224 €	874 000 €
DGF	517 038 €	397 258 €	288 573 €	229 000 €
dont participation au redressement des finances publiques	84 517 €	100 999 €	50 312 €	



D'autres décisions ont impacté les recettes de la Commune, il s'agit de :

- la perte des aides octroyées pour les contrats uniques d'insertion (CUI) et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ce système a profité à une trentaine de personnes qui ont bénéficié de formations durant leur contrat. Certains font encore partis du personnel de la commune (plus de 50.000 € de perte par rapport à 2016).
- la perte du fonds de soutien aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (26.100 €), la Ville ayant fait le choix d'un retour à la semaine de quatre jours et du maintien de toutes les activités périscolaires.
- la perte de l'attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle (14.000 €).

Néanmoins, en 2017, la commune a perçu 183.854 € au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Cette taxe, dont le montant fluctue tous les ans selon les achats immobiliers réalisés à Mondelange, n'avait jamais atteint ce niveau. La variation de cette recette incite à une grande prudence sur l'inscription qui sera faite au budget primitif 2018 (130.000€).

Globalement la perte des recettes réelles de fonctionnement entre 2017 et 2018 devrait s'établir à environ 230.000 €.

Enfin, l'autofinancement à la section de fonctionnement devrait s'élever à 597.000 € (195.000 € au titre des amortissements et 402.000 € au titre du virement à la section d'investissement).

### I-3-a) Section d'investissement : rappels d'éléments significatifs

En 2017 les dépenses réelles en Investissement s'élèvent à 2 070 135€. Les principaux investissements 2017 ont été les suivants :

- Travaux à l'école Berger : 486 808 € ;
- Grosses réparations à la Salle Jeanne d'Arc : 107 025 € ;
- Réfection toiture St Maximin : 75 696 € ;
- Travaux d'éclairage public : 299 563 € ;
- Etudes et travaux rues de Bousse, Simon et Privée : 103 739 € ;
- Autres travaux de voirie : 133 719 € ;
- Acquisitions foncières : 64 977 € ;
- Equipement en matériel de voirie : 51 658 € ;
- Travaux dans les bâtiments communaux : 18 757 €.

Les Recettes réelles en Investissement s'élèvent, elles, à 1 831 895 €.

La commune a réalisé deux emprunts au cours de l'année 2017. Un emprunt de 500.000 € pour couvrir les dépenses d'investissement de l'année et un emprunt relais de 1.000.000 €, dans l'attente du versement des subventions notifiées dont les travaux ont été soit réalisés soit engagés. Un premier versement de 300.000 € a eu lieu au cours du mois de décembre. Le solde, 700.000 €, apparaît en reports sur l'année 2018. La part de l'emprunt dans les recettes réelles d'investissement est de 43,67 %.

Le solde de la subvention du Conseil départemental pour les travaux rue de Metz (203.849,23 €) et la subvention FSIL pour les travaux Cerdan (107.650,78 €) a été versé en fin d'année. Un remboursement du prêt relais pour un montant identique sera prévu au BP 2018.

La Commune a également perçu les subventions suivantes :

- SISCODIPE, travaux rue de Metz : 78.191 €,
- DETR 2015, travaux au périscolaire Pagnol : 51.000 €,
- LA POSTE, travaux d'aménagement de l'agence postale communale : 11.000 €,
- EDF, travaux d'économie d'énergie au gymnase Cerdan : 3.900 €.

La part des subventions représente 24,87 % des recettes réelles d'investissement. Enfin l'autofinancement de la section d'investissement s'élève à 561.881,61 € et représente 30,67 % des recettes réelles d'investissement.

Les reports de la section d'investissement s'établissent comme suit :

- Dépenses : 809.257,34 €
- Recettes : 1.301.520,20 €
- Solde : + 492.262,86 €

### Résultat global 2017

En raison du transfert de la compétence de la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage à la Communauté de Communes Rives de Moselle, à partir de 2018, il n'y aura plus de budget annexe pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Les résultats sont par conséquent repris dans le budget de la Ville tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	Budget Ville	Budget de l'AAGV	Budget consolidé
Résultat 2017	+ 112.565,53 €	+ 32.170,78 €	+ 144.736,31 €
Résultat antérieur	+ 126.308,44 €	+ 11.347,75 €	+ 137.656,19 €
Nouveau résultat	+ 238.873,97 €	+ 43.351,53 €	+ 282.392,50 €

Investissement	Budget Ville	Budget de l'AAGV	Budget consolidé
Résultat 2017	-42.560,85 €	-16.890,17 €	-59.451,02 €
Résultat antérieur	-487.056,99 €	+ 5.199,54 €	-481.857,45 €
Nouveau résultat	-529.617,84 €	- 11.690,63 €	-541.308,47 €
Restes à réaliser	+492.262,86 €	-	+ 492.262,86 €

L'excédent de fonctionnement se répartit de la manière suivante :

Besoin de financement	49 045,61 €
Excédent reporté en section de fonctionnement	233.346,89 €

## **II- Principes et orientations de la Municipalité en vue de l'élaboration du budget 2018**

### **II-1 ) Un contexte national en forte évolution et qui n'est pas sans conséquences pour Mondelange**

Après un quinquennat marqué par une baisse forte et constante de la Dotation Globale de Fonctionnement, les communes françaises entrent dans une nouvelle ère, dans une nouvelle relation avec l'Etat. Cette nouvelle ère nous est annoncée comme étant celle de la responsabilité et de la confiance restaurée entre l'Etat et ses territoires. Le 22 septembre 2017, M. Gérard Collomb, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et M. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, ont présenté le pacte de confiance Etat - Collectivités territoriales. Ce dernier repose principalement sur trois axes :

- Le soutien à l'investissement public local.
- L'accompagnement de la modernisation des collectivités.
- Le renforcement de la solidarité entre collectivités.

Dans le détail, que nous dit le Gouvernement ? En matière d'aide à l'investissement : *« Les subventions d'investissement aux collectivités locales sont pérennisées et leur montant stabilisé : 1,8 milliard d'euros en 2018. Toutes les collectivités, y compris les plus petites, sont concernées. Aucun seuil d'éligibilité lié au montant ou à la taille des projets n'est prévu par le projet de loi de finances. Des priorités politiques claires :*

- *soutenir les territoires ruraux (DETR)*
- *poursuivre les engagements contractuels en faveur de la ruralité, comme des métropoles (DSIL)*
- *appuyer les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (DPV)*
- *transformer les territoires pour œuvrer aux transitions énergétiques et numériques (DSIL) »*

Sur le volet du renforcement de la solidarité entre les collectivités : *« Le Gouvernement s'engage à continuer à faire progresser la péréquation en faveur des collectivités les plus fragiles au regard de critères de ressources et de charges.*

*Abondement des composantes péréquatrices de la DGF à hauteur de 190 millions d'euros en 2018 :*

- *90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine des communes*
- *90 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale des communes*
- *10 millions d'euros pour les dotations de péréquation des départements*

*En stabilisant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 1 milliard d'euros. »*

Concernant la DGF, la position du Gouvernement est claire : *« Les concours financiers de l'État augmentent de près de 300 millions d'euros en 2018. Ils passent de 47,8 Md€ à 48,1 milliards d'euros. Pour la première fois depuis 4 ans la DGF est stable. Le Gouvernement fait le choix de la confiance : le PLF 2018 ne comprend pas de baisse unilatérale des dotations de fonctionnement. »*

En résumé : fin, au niveau national, de la baisse des dotations, renforcement de la solidarité territoriale avec la stabilisation du FPIC, pérennisation des aides à l'investissement pour certains territoires.

Comment Mondelange se situe dans ce contexte et quel devrait être l'impact de ces réformes sur le budget communal ?

Soyons clairs, Mondelange continuera à perdre des recettes de fonctionnement en 2018. La raison ? Aux yeux de l'Etat, nous sommes une Commune riche parce que notre potentiel fiscal est important et notre fiscalité faible. Pour cette raison (des taux d'impositions bas), le niveau de la DGF 2018 devrait être encore inférieur au niveau de l'année dernière. En effet, l'Etat devrait procéder à un écrêtement sur notre DGF de base. Parce que nous refusons d'augmenter la pression fiscale sur les Mondelangeois, l'Etat nous

sanctionne et nous assèche encore davantage. Pour la même raison, les prélèvements relatifs au FPIC vont augmenter. La solidarité territoriale est indispensable mais appliquer aveuglément un bon principe n'en fait pas une bonne mesure.

L'application stricte des lois SRU et ALUR pénalise également fortement la ville. Avec une panne dans la construction de logements neufs, et particulièrement de logements conventionnés, pendant de nombreuses années, Mondelange se trouve aujourd'hui en-dehors du cadre légal. Pour répondre à ces obligations, nous avons choisi de faire de cette contrainte forte une vraie opportunité de relancer et de dynamiser la ville en accueillant de nouveaux habitants. C'est un travail de longue haleine que nous menons avec les propriétaires, les promoteurs immobiliers, les architectes, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat.

Depuis notre élection, nous avons réalisé de nombreuses acquisitions foncières et immobilières pour doter la Commune d'un patrimoine et pour entamer une reconquête du foncier communal. Plus de 1,7 M d'euros ont ainsi été investis pour, à terme, développer la ville. Evidemment, créer du logement prend du temps et ça n'est pas la ville qui peut elle-même les construire ou les gérer. Malheureusement, il manque encore 210 logements conventionnés pour que Mondelange soit en conformité avec la loi. Pour nous « récompenser » de nos efforts, l'Etat nous sanctionne : 66 091 euros de prélèvements en 2017, 67 870 euros en 2018. La Ville aurait bien besoin de cet argent pour poursuivre ses acquisitions et ses investissements...

Pour Mondelange, c'est la double peine : peu de recettes fiscales, peu de recettes par les dotations et de plus en plus de prélèvements. L'effet ciseaux est redoutable.

C'est dans ce contexte déjà très tendu que le Gouvernement a choisi d'annoncer une remise à plat de la fiscalité locale. L'objectif est louable, rendre du pouvoir d'achat aux Français et donner de la lisibilité aux acteurs publics. La méthode est plus contestable. En effet, sans avoir le moindre débat sur le contenu de cette grande réforme, on nous annonce et nous applique déjà la suppression, progressive et partielle, de la taxe d'habitation. Bien sûr, l'annonce de la compensation « au centime près » de la suppression de cette ressource fiscale devrait nous rassurer. Toutefois, l'absence de visibilité sur les modalités d'application de cette réforme nous conduisent à faire preuve d'une grande prudence face à cette réforme et à ses conséquences sur le budget communal. En 2017, la taxe d'habitation représentait une recette de 724 857 euros pour Mondelange.

Le tableau ne serait pas complet si nous n'évoquions pas la fin des contrats aidés dont bénéficiait la ville. Ces contrats permettaient à des jeunes ou à des personnes en quête de réinsertion professionnelle de reprendre une activité au service des Mondelangeois. Pour la ville, cela représentait un accompagnement financier de plus de 50 000 euros par an. Désormais, ce dispositif est réservé à l'Education Nationale, aux associations œuvrant dans le domaine sanitaire et social et aux communes rurales.

Baisse des recettes, hausse des prélèvements, diminution des mesures d'accompagnement, absence de visibilité sur les recettes fiscales, le contexte dans lequel s'inscrit le budget 2018 est plus complexe et contraint que jamais.

## **II-2) Un budget 2018 sain et ambitieux**

Le budget 2018 sera marqué par la poursuite des efforts engagés en matière de maîtrise et de réduction des dépenses de fonctionnement. Sans attendre les annonces gouvernementales et les objectifs assignés

aux collectivités, Mondelange s'est saisie de ce sujet à bras-le-corps pour réaliser des économies et libérer des marges budgétaires au profit de l'investissement.

Dans la continuité des budgets 2016 et 2017, les charges de personnel poursuivront leur baisse pour atteindre un niveau inférieur à 2,5 millions d'euros, soit 45% des dépenses de la section de fonctionnement. Cette baisse est permise par un important travail mené sur le déroulement des carrières et sur l'accompagnement individuel proposé à chaque agent, permettant ainsi à chacun, notamment via des parcours de formation, d'opter pour un repositionnement au sein des services. Cette nouvelle organisation, construite avec moins d'agents (les effectifs municipaux ont baissé de 10% en 18 mois), offre davantage de responsabilités et de perspectives d'évolution aux agents qui restent au service des Mondelangeois. En ce sens, le nouveau régime indemnitaire mis en place en 2017, est une incitation à l'amélioration de la qualité du travail et des services, notamment pour les rémunérations les plus faibles.

Les charges à caractère général et les charges de gestion courante seront également maîtrisées et en baisse en 2018. Le lancement de nouveaux marchés ou la renégociation de contrats existants permettent de générer ces économies, tandis que les investissements réalisés en matière d'économies d'énergie (nouvelles chaufferies, nouvel éclairage public à LED, isolation thermique des bâtiments) permettent, elles aussi, des économies de fonctionnement. En matière de fourniture de gaz, le choix a été fait, dans le cadre de l'exécution du contrat, de réinjecter les économies réalisées sur la consommation d'énergie vers le poste investissement. En 2018, c'est l'installation de chauffage et d'ECS du gymnase Frohberg qui fera l'objet d'une reprise totale.

En parallèle de la réduction des recettes détaillée ci-avant, la section de fonctionnement du budget 2018 sera donc en baisse prévisionnelle de 5,28%. Cette prévision, bien supérieure aux objectifs fixés par le Gouvernement, permettra de dégager des marges budgétaires mobilisées sur les dépenses d'investissement.

3 millions d'euros de crédits seront ainsi injectés dans l'amélioration du patrimoine de la commune, et ce sans recourir à l'emprunt.

Outre les dépenses obligatoires relatives au remboursement des différents emprunts souscrits ces 15 dernières années, ces crédits seront mobilisés pour répondre aux besoins des Mondelangeois en réalisant les travaux de voirie indispensables, en modernisant la ville et ses équipements, en enrichissant Mondelange par l'accroissement de son patrimoine foncier et immobilier.

Ainsi, près de 500 000 euros seront mobilisés pour la requalification et la rénovation de voiries et d'équipements communaux : parking du cimetière, parking rue des Ponts, entrée du lotissement « Le Parc », aménagements du rond-point rue de Bousse et de la place Bormann, aménagement des carrefours, reprise des faux-plafonds en salle Jeanne d'Arc et dans les écoles, amélioration des espaces verts pour poursuivre la dynamique de la ville dans l'amélioration du cadre de vie et vers la conquête d'une 3<sup>ème</sup> fleur, réfection des cours de tennis extérieurs.

Les études relatives à la requalification complète des rues Privée et Simon se poursuivront durant l'année. La vétusté des réseaux et la configuration du quartier rend ce travail complexe et les investissements seront conséquents. La Ville a sollicité le Conseil Départemental de la Moselle pour un accompagnement financier à hauteur de 50% des dépenses. Dans le cadre de cette étude, le cabinet CRP Urbanis mènera des investigations complémentaires afin d'analyser l'opportunité technique et la faisabilité d'intégration de la rue de la cimenterie dans ce programme de travaux.

En matière de grand projet d'équipement, la phase relative à la conception technique et au pré-chiffrage du projet de bâtiment périscolaire « Le Parc » touche à sa fin. Il convient dès lors de prévoir les crédits

correspondant à la première phase de ces travaux qui devraient s'étaler sur deux exercices. Dans l'objectif de concevoir et réaliser un projet d'ensemble et cohérent, il s'agira d'intégrer dans le périmètre de ces travaux la réfection intérieure de l'école « Les Mésanges », y compris la mise aux normes des locaux, ainsi que la réhabilitation complète des vestiaires du gymnase Marcel Cerdan, ainsi que l'entrée de ce bâtiment.

Comme depuis le début du mandat, des moyens importants seront également consacrés à des acquisitions foncières et immobilières, que ce soit dans le cadre de ventes gré à gré ou de préemptions. Cette politique vise à constituer un patrimoine à la Ville. De cette manière, la Commune possède des biens qu'elle peut elle-même exploiter pour générer des recettes récurrentes ou qu'elle peut revendre pour générer des recettes ponctuelles et/ou peser dans les discussions et tours de table avec les propriétaires, les promoteurs, les bailleurs sociaux et les services de l'Etat.

Ces ventes représenteront une part importante des recettes d'investissement dans le budget 2018. Outre le fait qu'elles généreront des recettes et donc des investissements au bénéfice des Mondelangeois, ces cessions permettront de lancer des projets immobiliers qui créeront de nouveaux logements et offriront ainsi la possibilité à de nouveaux habitants de venir s'installer dans la Commune, générant ainsi une dynamique nouvelle et permettant de répondre aux obligations fixées par la Loi.

#### **Evolution prévisionnelle des ratios**

Epargne brute	348 653 €
Epargne nette	- 233 347 €
Endettement à la fin de l'exercice 2018	7 174 936 €

#### **Autorisations de programme et crédits de paiement**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	Réalisé 2017	Reports 2018	CP 2018	Années n+
AP201 7-1	Voirie rues Bousse/Simon/Privée	1.800.000 €	650.000 €	103 738.7 5€	319 989.7 9€	0€	1 376 271, 46€
AP201 7-2	Création de l'espace enfance Le Parc	2.560.000 €	500.000 €	24 864.16 €	95 195,83 €	812.000 €	1 627 940, 01€